



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA



Août 2026

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 31 décembre 2025

Christèle LAPORTE

À la fin de l'année 2025, 207 631 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (C2S) en métropole. Les effectifs reculent de 0,9 % en un an. La situation est cependant contrastée : le nombre de bénéficiaires de la C2S à titre gratuit (CSG), qui représentent les 2/3 des effectifs, baisse de 2,6 % alors que le nombre de bénéficiaires qui contribuent par une participation (C2SP) augmentent de 3,1 %.

■ Fléchissement du nombre de bénéficiaires de la C2S au deuxième semestre 2025

La population bénéficiaire de la C2S affiliée au régime agricole est en légère baisse par rapport à la fin juin 2025 et s'établit à 207 631 personnes. Les effectifs de la C2SG diminuent de 3,0 % après une hausse modeste de 0,4 % au cours du premier semestre 2025. Inversement, le nombre de bénéficiaires de la C2SP augmente de 3,8 % après une contraction de 0,7 % au semestre précédent (*tableau 1*).

Le taux de recours à la C2S, nombre de bénéficiaires ramené à la population affiliée, est de 6,9 % en métropole, proche de celui du semestre précédent dont le niveau était le plus haut jamais enregistré. Cette proportion diffère selon le régime : 4,2 % pour les non-salariés contre 8,4 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*). L'approche par tranche d'âge montre d'une part, que les taux de recours sont plutôt décroissants avec l'âge, et d'autre part, que c'est sur la tranche d'âge des 60 ans et plus que les taux de recours des salariés dépassent de plus de deux fois ceux des non-salariés. L'écart de recours entre ces régimes est également important chez les moins de 20 ans ; en revanche, il est plus resserré pour les classes d'âges intermédiaires (*tableau 2*).

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD)
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Stratégie Data et IA : Damien Ozenfant - ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte - laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation/Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Au régime des non-salariés, le taux de recours est identique à celui de fin juin 2025, qui avait alors atteint un niveau record. Il dépasse d'un point celui prévalant pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) juste avant la mise en place de la C2S en septembre 2019.

Au régime des salariés, le taux de recours est supérieur de 0,24 point à celui de septembre 2019, et en très léger recul par rapport à celui de juin 2025.

Trois zones territoriales se distinguent, à la fois par un nombre important de bénéficiaires de la C2S, et par les taux de recours à ce dispositif les plus élevés en métropole : le bassin méditerranéen (27,1 % des bénéficiaires et un taux de recours de 14,2 %), l'axe Gironde-Tarn (respectivement 16,3 % et 9,1 %) et le nord de la France (7,9 % pour ces deux items).

Le Grand Ouest concentre également un nombre important de bénéficiaires (7,9 % de l'ensemble des bénéficiaires), mais avec un taux de recours de 4,2 %, inférieur à la moyenne nationale de 6,9 %.

Les effectifs augmentent lors de ce semestre de 2,2 % dans cette région, soit 3,3 points au dessus de l'évolution nationale moyenne qui est, elle, en baisse de 0,9 %. Les effectifs décroissent de manière semblable à la moyenne nationale dans les trois autres zones géographiques, entre - 0,5 % et - 0,6 % (*carte 1*).

Tableau 1

Nombre de bénéficiaires de la C2S en métropole par type, au 31 décembre 2025

	Situation au 31 décembre 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2025/ déc. 2024)	Semestrielle (déc. 2025/ juin 2025)
C2S gratuite	142 791	68,8 %	- 2,6 %	- 3,0 %
C2S avec participation	64 840	31,2 %	+ 3,1 %	+ 3,8 %
TOTAL	207 631	100,0 %	- 0,9 %	- 0,9 %

Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2025

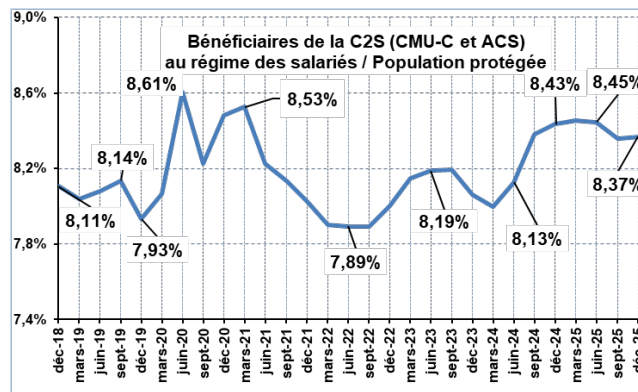
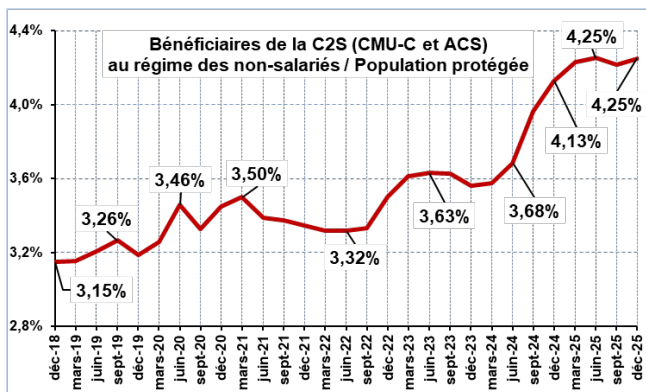




Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Source : MSA

Source : MSA

Tableau 2

Taux de recours à la C2S par régime et tranche d'âge par rapport à la population protégée, au 31 décembre 2025

	Taux de recours à la C2S	
	Régime des non-salariés	Régime des salariés
De 0 à 19 ans	10,2 %	14,4 %
De 20 à 39 ans	6,4 %	6,1 %
De 40 à 59 ans	6,5 %	7,9 %
De 60 à 79 ans	2,4 %	7,8 %
80 ans et plus	2,0 %	4,3 %
TOTAL	4,2 %	8,4 %

Source : MSA

Carte 1

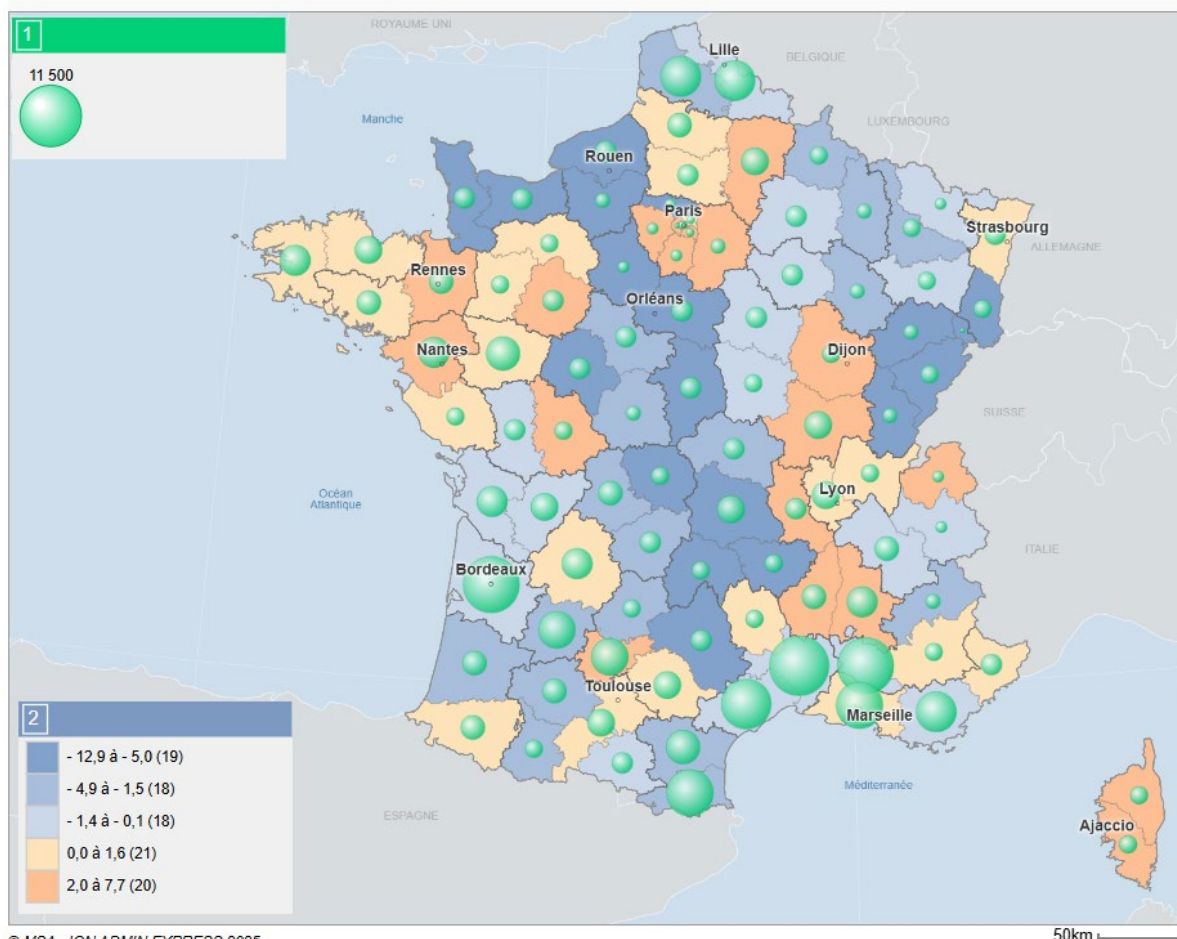
Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution semestrielle, au 31 décembre 2025



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

1 Nombre de bénéficiaires de la C2S en déc. 2025

2 Evolution entre déc. 2025 et juin 2025 (en %)



Baisse de 2,6 % du nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite sur un an

Après une hausse modérée de 0,4 % sur le premier semestre 2025, le nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite diminue de 3 % au deuxième semestre 2025. Sur un an, la baisse atteint 2,6 % pour un effectif total de 142 791 personnes. Dans le régime des non-salariés agricoles, l'évolution reste positive sur un an, + 1,7 %, malgré un repli de 2,2 % ce semestre, et après une année 2024 marquée par une augmentation record de 20,4 %. Dans le régime des salariés agricoles, les effectifs baissent de 3,8 % en évolution annuelle, avec - 3,2 % sur le deuxième semestre après - 0,6 % sur le premier. Compte tenu de ces évolutions, la part des non-salariés agricoles parmi les bénéficiaires de la C2S gratuite gagne encore 1,0 point sur un an pour s'établir à 22,6 % (*tableau 3*).

Outre les effets démographiques propres aux deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la C2SG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (puisque l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la C2SG pour un an) et à celle sans activité professionnelle (chômage). Le rapprochement de l'évolution de ces séries n'est cependant pas parfait compte tenu des décalages des dates d'ouverture et de fermeture des droits, et de la durée de ces droits. À la fin décembre 2025, le nombre de bénéficiaires du RSA décline de 4,0 % sur un an dans le régime des non-salariés



agricoles et chute de 23,3 % dans celui des salariés agricoles. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C, augmente, quant à lui, de 4,5 %.

Si la proportion de femmes bénéficiaires de la C2SG est assez proche de celle de la population protégée au régime des non-salariés (43,5 % vs 42,1 %), elle est plus importante dans le régime des salariés (47,8 % vs 43,6 %). Dans les deux régimes, l'âge moyen des femmes bénéficiaires de la C2SG est inférieur à celui des hommes, alors que c'est l'inverse dans la population protégée (*tableau 4*).

Par comparaison avec la population protégée, la classe d'âge des moins de 20 ans est sur-représentée parmi les bénéficiaires de la C2SG. En effet, ils en constituent plus du tiers alors qu'ils ne sont qu'un dixième de la population protégée des non-salariés agricoles et un cinquième de celle des salariés agricoles.

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (15,1 % au régime des non-salariés et 11,8 % au régime des salariés - *tableau 5*) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la C2SG (862 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du plafond du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa – 1 034 € mensuel au maximum).

Comme antérieurement la CMU-C, la C2SG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 90,4 % au régime des non-salariés, en hausse de 0,9 point sur un an. La part atteint 96,7 % au régime des salariés agricoles, en hausse de 0,5 point par rapport à l'année précédente (*tableau 6 et graphiques 3 et 4*). Ce choix est similaire pour les assurés du régime général qui optent massivement pour une gestion dévolue aux CPAM.



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 3

Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en métropole par régime, au 31 décembre 2025

	Situation au 31 décembre 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle déc. 2025/ déc. 2024	Semestrielle (déc. 2025/ juin 2025)
Régime des non-salariés	32 338	22,6 %	+ 1,7 %	- 2,2 %
Régime des salariés	110 453	77,4 %	- 3,8 %	- 3,2 %
TOTAL	142 791	100,0 %	- 2,6 %	- 3,0 %

Source : MSA

Tableau 4

Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la population protégée par régime, au 31 décembre 2025

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S gratuite	Population protégée	C2S gratuite	Population protégée
% de femmes	43,5 %	42,1 %	47,8 %	43,6 %
% d'hommes	56,5 %	57,9 %	52,2 %	56,4 %
Age moyen	37,6 ans	61,3 ans	31,9 ans	44 ans
- des femmes	36,1 ans	65,9 ans	31,0 ans	44,6 ans
- des hommes	38,8 ans	57,9 ans	32,7 ans	43,6 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	60 à 79 ans	0 à 19 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	28,6 %	9,5 %	37,5 %	18,0 %
% individus de 60 ans et plus	15,1 %	60,4 %	11,8 %	29,8 %

Source : MSA

Tableau 5

Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2025

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2025/ déc. 2024	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2025/ déc. 2024	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	9 233	28,6 %	+ 4,1 %	1,1	41 455	37,5 %	- 4,2 %	- 1,6
De 20 à 39 ans	6 255	19,3 %	+ 1,1 %	0,2	26 206	23,7 %	- 5,4 %	- 1,3
De 40 à 59 ans	11 962	37,0 %	+ 3,4 %	1,2	29 811	27,0 %	- 2,9 %	- 0,8
De 60 à 79 ans	4 187	12,9 %	- 4,5 %	- 0,6	12 254	11,1 %	- 0,9 %	- 0,1
80 ans et plus	701	2,2 %	- 11,7 %	- 0,3	727	0,7 %	- 0,1 %	0,0
TOTAL	32 338	100,0 %	+ 1,7 %	1,7	110 453	100,0 %	- 3,8 %	- 3,8

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6

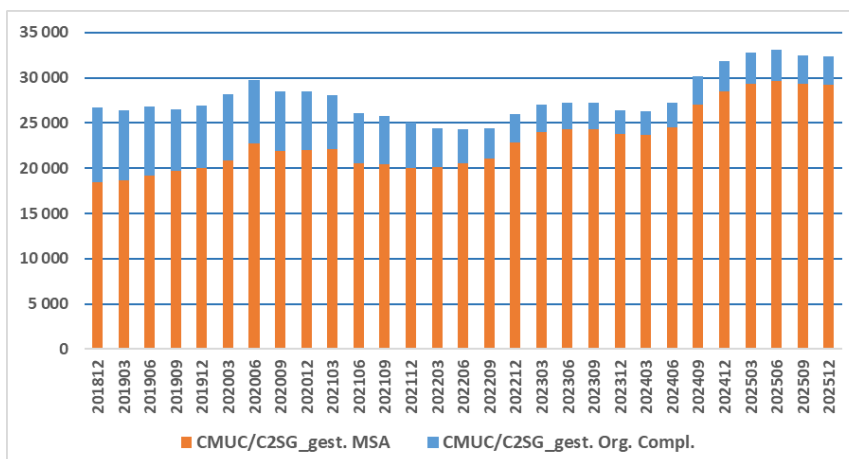
Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 décembre 2025

	Effectifs au 31 décembre 2025		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025
Régime des non-salariés	29 248	3 090	89,6 %	90,4 %
Régime des salariés	106 843	3 610	96,2 %	96,7 %
TOTAL	136 091	6 700	94,8 %	95,3 %

Source : MSA

Graphique 3

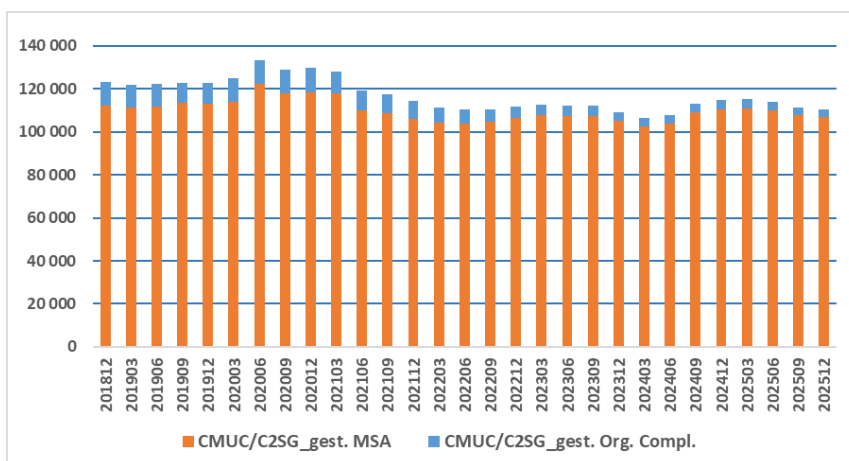
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

■ Progression annuelle de 3,1 % du nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation

Avec un effectif de 64 840 personnes, le nombre de bénéficiaires de la C2SP reprend sa croissance avec + 3,8 % sur le deuxième semestre 2025 après deux semestres en léger recul. Sur l'année, la hausse atteint 3,1 %. Au régime des salariés agricoles, les effectifs évoluent de + 4,7 % au second semestre 2025. Sur un an, l'augmentation est de 5,1 %, soutenue pour partie par les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (+ 1,2 % à fin décembre 2025), l'un des publics cibles de la C2SP. Les évolutions par tranche d'âge montrent une augmentation de 8,2 % des plus de 60 ans portée par celle des bénéficiaires de l'Aspa (+ 6,8 % à fin décembre 2025) (*tableau 9*). Au régime des non-salariés agricoles, le nombre de bénéficiaires de la C2SP est quasi identique à celui du semestre précédent, mais il décroît de 5,1 % sur un an, entraîné par une baisse plus forte encore des allocataires de l'Aspa (- 13,4 %) dans ce régime (*tableau 7*).

La population éligible à la C2SP est plus âgée que celle éligible à la C2SG puisque le montant maximum de l'Aspa est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la C2SG et celui pour l'obtention de la C2SP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 77,1 % des bénéficiaires de la C2SP dans le régime des non-salariés et 53,9 % au régime des salariés, soit des proportions plus importantes que celles de la population protégée. Plus nombreuses dans cette tranche d'âge, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la C2SG, avec notamment 59,4 % en C2SP contre 43,5 % en C2SG pour le régime des non-salariés agricoles (*tableaux 8 et 9*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 75,4 % à 77,5 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prédominante avec un taux de 86,0 % (+ 1,8 point en un an) (*tableau 10, graphiques 5 et 6*).

Tableau 7

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en métropole par régime, au 31 décembre 2025

	Situation au 31 décembre 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle déc. 2025/ déc. 2024	Semestrielle (déc. 2025/ juin 2025)
Régime des non-salariés	11 730	18,1 %	- 5,1 %	+ 0,0 %
Régime des salariés	53 110	81,9 %	+ 5,1 %	+ 4,7 %
TOTAL	64 840	100,0 %	+ 3,1 %	+ 3,8 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 8

Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation et de la population protégée par régime, au 31 décembre 2025

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S avec participation	Population protégée	C2S avec participation	Population protégée
% de femmes	59,4 %	42,1 %	47,9 %	43,6 %
% d'hommes	40,6 %	57,9 %	52,1 %	56,4 %
Age moyen	70,1 ans	61,3 ans	52,9 ans	44 ans
- des femmes	75,0 ans	65,9 ans	52,5 ans	44,6 ans
- des hommes	63,0 ans	57,9 ans	53,2 ans	43,6 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	7,3 %	9,5 %	17,3 %	18,0 %
% individus de 60 ans et plus	77,1 %	60,4 %	53,9 %	29,8 %

Source : MSA

Tableau 9

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2025

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2025/ déc. 2024	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2025/ déc. 2024	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	860	7,3 %	- 6,0 %	- 0,4	9 182	17,3 %	- 1,5 %	- 0,3
De 20 à 39 ans	510	4,4 %	- 7,8 %	- 0,3	5 491	10,3 %	+ 3,4 %	0,4
De 40 à 59 ans	1 308	11,2 %	- 1,6 %	- 0,2	9 834	18,5 %	+ 3,9 %	0,7
De 60 à 79 ans	4 239	36,1 %	- 1,9 %	- 0,7	24 350	45,9 %	+ 9,3 %	4,1
80 ans et plus	4 813	41,0 %	- 8,1 %	- 3,4	4 253	8,0 %	+ 2,6 %	0,2
TOTAL	11 730	100,0 %	- 5,1 %	- 5,1	53 110	100,0 %	+ 5,1 %	5,1

Source : MSA

Tableau 10

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2025

	Effectifs au 31 décembre 2025		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025
Régime des non-salariés	9 090	2 640	75,4 %	77,5 %
Régime des salariés	45 676	7 434	84,2 %	86,0 %
TOTAL	54 766	10 074	82,5 %	84,5 %

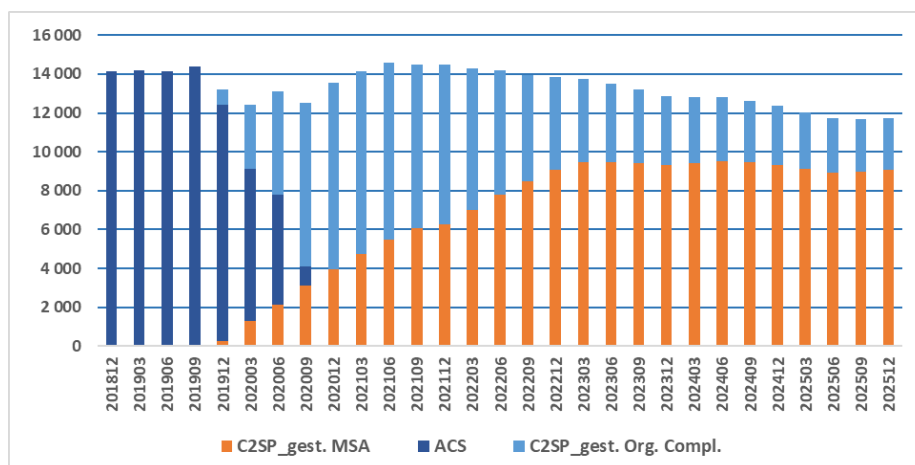
Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Graphique 5

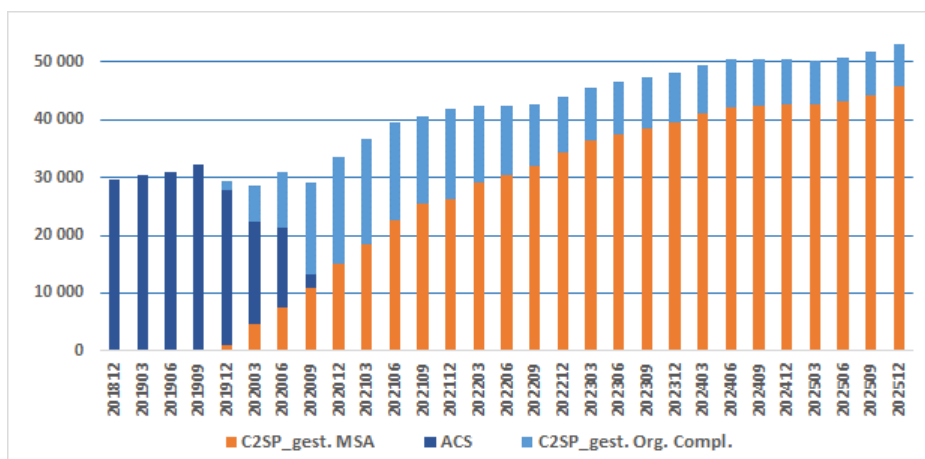
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025



Source : MSA



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S par type, au 31 décembre 2025	2
<u>Tableau 2</u> -	Taux de recours à la C2S par régime et tranche d'âge par rapport à la population protégée, au 31 décembre 2025.....	3
<u>Tableau 3</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en métropole par régime, au 31 décembre 2025.....	5
<u>Tableau 4</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la population protégée, par régime, au 31 décembre 2025.....	5
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2025	5
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 décembre 2025.....	6
<u>Tableau 7</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en métropole par régime, au 31 déc. 2025	7
<u>Tableau 8</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation et de la population protégée, par régime, au 31 décembre 2025	8
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 déc. 2025..	8
<u>Tableau 10</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2025.....	8

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2025	2
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025.....	6
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025	6
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025.....	9
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2025	9

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution semestrielle, au 31 décembre 2025.....	3
------------------	--	---



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (C2S)	Depuis le 1er novembre 2019, un dispositif unifié, la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS). La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses. Elle est attribuée, en fonction des ressources du foyer, à titre gratuit ou en contrepartie d'une participation financière dont le montant dépend du nombre de personnes couvertes et de leur âge. Elle est accordée pour une durée d'un an et doit être renouvelée chaque année. Les démarches pour obtenir la C2S sont sans cesse simplifiées afin de faciliter l'accès des personnes éligibles à ce dispositif, notamment les bénéficiaires des minima sociaux : - attribution automatique de la C2S à titre gratuit aux nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), - bénéfice d'une présomption de droits à la C2S avec participation financière pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sauf en cas d'activité professionnelle. Pour les assurés déjà bénéficiaires de l'Aspa, le renouvellement du droit à la C2S est automatique, ils n'ont pas à refaire de demande chaque année si leur situation n'a pas changé. - Information des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) de leur éligibilité potentielle à la C2S par leur organisme d'assurance maladie et proposition d'un accompagnement dans leur démarche d'ouverture et de renouvellement du droit à cette protection
C2S gratuite ou sans participation (C2SG)	Peuvent bénéficier de la C2S à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 862 euros par mois pour une personne seule en métropole au 1er avril 2025).
C2S payante ou avec participation (C2SP)	Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la C2S gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 163 euros par mois pour une personne seule en métropole



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

au 1er avril 2025), chacun de ses membres doit alors s'acquitter chaque mois d'une somme inférieure à 1 € par jour.

Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
ASI	: Allocation supplémentaire d'invalidité
Aspa	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie
C2S	: Complémentaire santé solidaire
C2SG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
C2SP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
RSA	: Revenu de solidarité active
PPA	: Prime d'activité